

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2019 QCCTQ 2922
DATE DE LA DÉCISION : 20191010
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 647910
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou d'aliéner
des véhicules lourds
MEMBRE DE LA COMMISSION : Marc-Denis Quintin

141360 Canada inc.

(Fruits & Légumes K-B)

(NIR : R-509806-7)

Cessionnaire

Location de camions Ryder du Canada Ltée.

Cédante

DÉCISION

[1] La Commission des transports du Québec (la Commission) est saisie par 141360 Canada inc. (la Cessionnaire) d'une demande pour permission de céder un véhicule lourd de marque Hino, de l'année 2013, dont le numéro d'identification du véhicule est JHHHDL2H1DK001127, en faveur de Location de camions Ryder du Canada Ltée (la Cédante).

[2] La Cessionnaire est dans l'obligation d'introduire cette demande, puisque l'entreprise fait l'objet d'une cote de sécurité portant la mention « **conditionnel** »¹.

[3] Le premier alinéa de l'article 33 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*² (la *Loi*) prévoit que tout propriétaire ou exploitant de véhicules lourds à qui la Commission a attribué une cote de sécurité « **conditionnel** » ne peut céder ou aliéner un véhicule lourd sans obtenir son consentement.

[4] La Commission doit refuser cette demande si elle estime que la cession ou l'aliénation du véhicule lourd aurait pour objet de contrer l'application de la *Loi*.

¹ 141360 Canada inc. MCRC08-00222.

² RLRQ, c. P-30.3.

[5] La présente demande démontre que la cession du véhicule lourd ne semble pas viser à contrer l'effet de l'article 33 de la *Loi*.

[6] La Commission estime que la présente demande d'autorisation de céder n'a pas pour objet de soustraire le Cessionnaire à l'application de mesures administratives.

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE 141360 Canada inc. à transférer en faveur de Location de camions Ryder du Canada ltée le véhicule lourd de marque Hino, de l'année 2013, dont le numéro d'identification du véhicule est JHHHDL2H1DK001127.

Marc-Denis Quintin, avocat
Juge administratif